

COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2015 A 19 HEURES

L'an deux mil quinze, le vingt mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. SATURNO Joseph, Maire.

Présents Mme LEDUC Sabine. M. STRUGO Jacques. Mme BLANQUET Marie. Mme OTTO Fabienne. Mme DINOCOURT Sylvie. M. SPINELLI Sébastien. M. ZAMPINI Joël. Mme TORRE Caroline et M. PAIRE Sébastien.

Absent : M. TOCHE Francis qui a donné pouvoir à M. SATURNO Joseph

Mme RICHELMY Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

Convocation du 16 MARS 2015

A - Gérance : Restaurant « Lu Tuorch »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les raisons de la réunion extraordinaire du Conseil Municipal de ce jour. En effet, le Restaurant « lu Tuorch » a fermé depuis le **17 mars 2015**, laissant la commune sans Restaurant et privant les enfants du service de la cantine.

Les faits sont les suivants :

Suite aux difficultés financières rencontrées par Madame JOSIA Valérie, gérante du Bar Restaurant, celle-ci sans prévenir la Mairie a saisi le **11 mars 2015** le greffe du Tribunal de Commerce de NICE d'une déclaration de cessation de paiement et sollicitait l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire.

La liquidation judiciaire a été prononcée le **19 mars 2015**.

M. le Maire rappelle que la priorité de la Commune est de maintenir l'Auberge Communale qui est le lieu de vie du village et de maintenir le service de cantine scolaire.

Malheureusement, malgré les conseils et les aides financières de la Commune, Madame JOSIA Valérie n'a pas su remplir sa mission.

La précédente Municipalité avait décidé une remise de deux mois de loyers concernant son appartement et le Conseil Municipal actuel avait décidé de diminuer le loyer de l'appartement de 200 €uros depuis le 1^{er} octobre 2014.

Des retards de paiement de loyers ont commencé à apparaître depuis septembre 2014 et depuis cette date la Commune n'a pas exigé ces loyers et ne l'a pas mise en demeure de les payer.

Sur les Conseils d'un responsable de la Chambre de Commerce au mois de février dernier, Mme JOSIA avait sollicité la signature d'un bail commercial. Cette option avait été refusée à l'unanimité par le Conseil Municipal réuni le 20 février dernier. Ce type de bail ne correspond pas au besoin de la commune et nous ne pouvons plus avoir la maîtrise en cas de changement de repreneur.

Concernant le service de cantine, une solution provisoire a été mise en place :

Jusqu'à la fin du mois de mars, les enfants devront porter un panier pique-nique. Ils seront encadrés par le personnel communal dans la salle du 3^{ème} Age au cours de la pause méridienne.

A partir du 1^{er} avril 2015, les enfants continueront à bénéficier du service de cantine scolaire (portage de repas organisé par le CCAA jusqu'à la fin de l'année scolaire).

Ce service pourra s'effectuer dans la salle de cantine du restaurant si la commune peut à nouveau bénéficier des locaux.

Nous attendons l'autorisation du mandataire chargé de la liquidation de Madame JOSIA Valérie.

En ce qui concerne la gérance du Bar Restaurant :

- Un appel à candidature va être lancé pour chercher un nouveau repreneur.
- La publication de la fin de location gérance doit être effectuée dans les annonces légales d'un journal
- Prévoir de faire l'inventaire du matériel et l'état des lieux avec l'intéressée
- La signature d'un bail administratif a été soulevée pour le futur gérant, des renseignements devront être pris auprès de notre avocat.

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,

